TIZI-OUZOU

Une entreprise de nettoyage pour la Nouvelle Ville

L'APC de Tizi-Ouzou vient d'engager une entreprise privée pour le nettoyage de la Nouvelle Ville, vaste quartier populeux où les conditions d'hygiène sont les plus déplorables du chef-lieu de wilaya.

Une convention liant, pour trois ans, l'APC à l'entreprise Carom, spécialisée dans le domaine du nettoiement, a été signée, mercredi dernier, au siège de la wilaya par les deux parties concernées.

Le partenaire privé de l'APC, qui n'est pas inconnu, a déjà fait ses preuves à Alger dans les communes de Beni-Messous, Bir-Mourad-Raïs, Rouiba, Hydra et El-Biar, semble disposé à mettre le paquet pour instaurer de nouvelles conditions d'hygiène et de nouveaux comportements des citoyens, qui seront associés à travers les comités de quartiers, en matière d'évacuation des ordures ménagères.

A entendre l'énumération du matériel et des effectifs déjà opérationnels ou qui le seront d'ici une semaine, il est permis d'espérer un bon niveau de propreté pour cette saison où la direction du commerce engage, en collaboration avec la santé, l'hydraulique, l'union des commerçants et d'autres associations, une campagne de sensibilisation contre les intoxications alimentaires.

Pour ce qui est du nettoiement, le partenaire de l'APC compte déployer 19 bennes tasseuses, une balayeuse, 100 bacs à ordures de 1 100 litres, 154 autres de 660 litres et 50 de 340 litres ainsi que 48 ripeurs et 16 chauffeurs au niveau de la nouvelle ville. Les vide-ordures et les niches de ce quartier seront nettoyés et désinfectés, indique le responsable de la voierie.

Les moyens ci-dessus énumérés seront complétés par d'autres en cas de besoin, précise-t-on.

Quant à la désinsectisation et la dératisation, également confiés à deux opérateurs privés, elles sont déjà entamées et se poursuivront notamment durant cette période estivale, ajoute la même source.

Le reste de la ville et les zones rurales de la commune continueront d'être pris en charge par les services de la voierie communale avec, entre autres moyens, 8 bennes tasseuses opérationnelles et 3 en voie de livraison, 5 tracteurs, 500 bacs de 360 litres, 2 camions-citernes, 2 camions spécialement affectés à l'université, 2 camions et 1 tracteur destinés à l'enlèvement des objets encombrants.

Par ailleurs, 2 sections de balayeurs de nuit pour les rues très fréquentées et de jour pour les autres, sont mises en place, déclare encore le responsable communal chargé des questions de l'environnement. Tout cela devra être accompagné d'une action de sensibilisation des citoyens vis-à-vis de leur rôle déterminant dans le maintien et l'entretien du cadre de vie qui influe sur la santé publique. Les ordures ménagères jetées n'importe où, n'importe comment et à n'importe qu'elle heure de la journée, quelquefois à partir des étages ou confiés à des enfants en bas âge qui les sèment sur le chemin, attirent insectes, rats, chats et chiens errants et se transforment en foyers de maladies.

Les comités de quartier qui devront être érigés au rang de partenaires privilégiés des pouvoirs publics locaux ont un grand rôle à jouer à cet égard. Ils peuvent être des intermédiaires efficaces entre les résidants et les autorités locales, crédibles et représentatif, ils sont les mieux placés pour organiser, mobiliser et faire respecter leur environnement.

Les pouvoirs publics locaux ont eux aussi un rôle à jouer comme le nettoiement et l'enlèvement des ordures ménagères, le revêtement des chaussées et trottoirs, le curage des bouches d'égout et des avaloirs, d'aménagement des places et jardins publics et de manèges pour les enfants.

Il est vrai que l'APC et le chef-lieu paient les frais d'une dizaine d'années d'instabilité, de bricolage, de blocage et d'évènements tragiques qui pèsent lourdement sur son présent et sur son avenir. Mais, maintenant que tous ses obstacles sont levés, que l'argent et la volonté politique sont disponibles de l'avis même du premier magistrat de la commune, il est important que le citoyen perçoive le changement dans tout ce qui le touche directement.

B. T.

SKIKDA

Bilan de la session criminelle

A l'initiative du procureur général de la cour de Skikda, une conférence de presse a eu lieu à l'occasion de la clôture de la deuxième session criminelle de l'année 2008, qui s'est tenue du 24 mai au 8 juillet dans la salle du palais de justice. La rencontre s'est tenue ce samedi en présence du procureur général-adjoint et divisionnaire en chef, Laïfa Youcef.

D'emblée, c'est le bilan chiffré qui fait office de discours inaugural, 52 affaires enrôlées dont 16 figurant dans le tableau additif. Parmi elles, seulement 2 ont été renvoyées. Les 50 autres sont liées à des vols tous genres confondus (11), l'homicides volontaire, homicide involontaire et tentative de crimes (9), association de malfaiteurs (8), affaires de mœurs : attentat à la pudeur et viol (5), affaires de stupéfiants (2), fraude fiscale (2) et ce, pour ne citer que les plus importantes. 101 personnes ont été impliquées dont 28 n'ont pas fait l'objet d'arrestation et 4 en fuite. Parmi elles, 3 ont été condamnées à mort, 2 ont écopé de la réclusion à perpétuité et 14 ont été acquittées.

A souligner que des 101 personnes, 5 sont des femmes : G. Y. (homicide volontaire avec préméditation : 15 ans), D. CH (association de malfaiteurs et vols qualifiés : 6 ans), H. H. (meurtre d'un nouveau-né : 5 ans), D. F. (dissimulation d'objets : acquittée), R. F. (associations de malfaiteurs : 3 ans). L'élément féminin s'impose aussi dans la cour d'assises ! Notre interlocuteur a mis en relief la quantité des affaires tranchées parmi celles enrôlées, soit 50 sur 52 et loué, par cette même occasion, les efforts déployés par secteur de la justice conformément aux directives de la tutelle. Modernisation du secteur, formation des magistrats, formation des journalistes, l'exécution des décisions de justice, la convocation par voie d'huissier de justice sont les autres points abordés au cours de cette rencontre.

Les confrères ont relevé qu'une amélioration a été constatée, au niveau de la cour, dans le domaine de la relation presse/justice. Par contre, beaucoup reste à faire au niveau du tribunal, que ce soit sur le plan médiatique que celui de l'accueil.

Zaïd Zoheir

RUE DE LA MOSQUÉE

Six familles en danger de mort

Le calvaire des six familles du 4, rue de la Mosquée est toujours d'actualité. Apparemment, les rapports du CTC, signalant la menace d'effondrement de la bâtisse privée, n'influent nullement sur la décision des autorités compétentes d'évacuer les locataires vers des logements décents.

Pourtant, en cette période de vaches officieusement maigres en matière de disponibilité de logements sociaux, la vacance des établissements scolaires peut être exploitée comme alternative au profit du transfert des familles exposées à un danger mortel.

Au moment nous mettons sous presse, aucune lueur d'espoir ne pointe à l'horizon. Depuis le 30 septembre 2007, date d'affaissement partiel du rez-de-chaussée de l'immeuble situé en plein centre-ville, les six familles souffrent le martyre.

La bâtisse datant de l'époque coloniale commence à faire ses adieux, elle est devenue vulnérable à la moindre vibration. En témoigne le lancement des travaux d'excavation par Sonelgaz au niveau du 4, rue de la Mosquée. Une opération qui serait derrière le troisième effondrement en l'espace d'une année, survenu le 18 juin 2008, à savoir un mois après le deuxième, celui du 16 mai, et qui a ciblé un mur du troisième étage, à 9h du matin. Où sont les autorités locales ? En tous les cas loin des doléances citoyennes. On s'intéresse pour le moment de savoir si les locataires on déjà bénéficié de logements sociaux, ce qui, semble-t-il, leur épargnerait une évacuation salutaire ! «Heureusement, pour nous, nous n'avons jamais bénéficié de logements dans le passé, ce qui devait plaider notre cause auprès des autorités locales», nous diront en chœur deux habitants. Pour le moment, les locataires attendent toujours, la peur au ventre, la menace d'effondrement de l'immeuble étant imminente et réelle. On peut lire, pour la forme, les recommandations émises par l'expertise du CTC : «L'immeuble présente un danger imminent pour tous les occupants vu son état de dégradation avancée.

En premier lieu, il est nécessaire de procéder à l'évacuation immédiate des occupants. L'effondrement des planchers est probable à la moindre vibration possible. A cet effet, il est recommandé de procéder à l'étalement des parties instables pour éviter l'effondrement brutal de ces dernières. Par la suite, la réhabilitation de l'immeuble est possible. Cette dernière concernera la reprise totale des planchers. Une étude spécifique est nécessaire.»

Z. Z.

TLEMCEN

Les crêtes d'Asfour retrouvent le calme

Deghlem, Zaâtcha, Dekhch, Asfour, ces crêtes qui s'élèvent à plus de 1 500 m d'altitude, dominant à la fois le nord-ouest de l'Algérie et le Maroc oriental, garderont certainement les traces d'une rude bataille livrée par les forces de sécurité aux derniers éléments du GIA.

Réputés imprenables, ces piques naturels servaient d'abris et de base logistique aux groupes terroristes dans l'extrême ouest du pays. Aussi, il fallait toute une stratégie aux forces de sécurité pour prendre d'assaut ce dernier bastion, véritable fief de la horde criminelle.

Aujourd'hui, il ne reste plus rien, ni terrain d'entraînement, ni refuge, et après le déminage, les bulldozers ont fait le reste.

Il faut rappeler que de toutes les zones occupées par le GIA tombées à la fin des années 1990, il ne restait que celle de Djebel Asfour mais maintenant tout le monde peut pousser un grand ouf, car sans les quatre crêtes, les éléments du GSPC ne peuvent désormais rien entreprendre dans la région.

Les derniers terroristes, dont certains poussés par la faim et la soif, ont capitulé.

C'est le cas de S. B. Alias Zeyd Abou Djalil âgé de 24 ans et originaire de Aïn Tellout qui s'est livré avec ses armes pour ne pas mourir de faim.

La forêt et le massif de Djebel Asfour ont retrouvé leur quiétude d'antan et on n'entend plus que le chant du rossignol dont l'écho est renvoyé par l'immense falaise de ces hauteurs qui dominent, à l'ouest, le royaume chérifien.

Faïza B.

SAÏDA

Il tue sauvagement son cousin

Les habitants de la paisible localité de Sidi-Boubekeur, située à une quarantaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Saïda, ont passé une nuit cauchemardesque suite au crime perpétré dimanche dernier en fin d'après-midi.

Un jeune homme, âgé de 22 ans a été tué à coups de couteau par son cousin, âgé de 18 ans.

Selon les témoignages recueillis, c'est une banale querelle dans un café du village qui a dégénéré mettant en émoi la population de Sidi-Boubekeur. Alertés, gendarmes et policiers se sont rapidement rendus sur les lieux.

La victime a rendu l'âme sur-le-champ. Son corps a été déposé à la morgue de l'hôpital Ahmed-Medeghri de Saïda et l'auteur du crime, qui s'est réfugié dans la maison parentale, a été arrêté.

Le mobile de cet horrible acte n'est pas encore connu. L'enquête est en cours et le mis en cause a été présenté hier matin devant le procureur de Saïda.

M. B. Amine

ADMINISTRATION FISCALE DE SOUK-AHRAS

106 milliards de centimes de recouvrement au premier semestre

A l'instar de ce qui se passe à l'échelle nationale, c'est le branle-bas de combat à travers les huit inspections des impôts que compte la wilaya de Souk-Ahras en matière de recouvrement de l'impôt.

Durant le premier semestre écoulé, le Trésor public a renfloué ses caisses avec 106 milliards de centimes provenant des rentrées fiscales.

Barour Yacine